

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 08 MARS 2021

Tel : 02-43-01-10-73

Le huit mars deux mil vingt et un à vingt et une heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	12

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, , BIGARRET Gaël, LEGRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, DECRESSAC Guillaume,

Absents excusés : JOUIN Malvina, PIPART Eric, CHARPENTIER Adeline jusqu' 'à 22 h 05

Date de la convocation : 01/03/2021

Absent non excusé :

Date d'affichage : 01/03/2021

Secrétaire de séance : Mme DURAND Lydia

Pouvoirs : Mme JOUIN donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M PIPART donne pouvoir à Mme FOUGERAY

Mme CHARPENTIER donne pouvoir à Mme DUVAL

ORDRE DU JOUR

Résultats budgétaires de l'exercice 2020

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2020 qui seront à affecter lors des votes des budgets 2021.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement : 91413.26 €
Section d'investissement	Excédent d'investissement : 246988.88 €

BUDGET LOTISSEMENT

Section de fonctionnement	Déficit de fonctionnement : 1529.18 €
Section d'investissement	

Présentation et vote des comptes administratifs 2020

Mme FOUGERAY Isabelle, Maire a quitté la salle dès l'évocation du sujet, n'a pas participé aux débats et aux votes.

-Compte administratif 2020 - budget principal

Le Conseil Municipal réuni, pour cette question, sous la présidence de M HOUSSEAU Mickaël délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme FOUGERAY Isabelle, Maire de La Chapelle Anthenaïse, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

BUDGET COMMUNAL 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés		72427,64		16316,07		88743,71
Opérations de l'exercice	960198,37	979183,99	221903,51	452576,32	1182101,88	1431760,31
TOTAUX	960198,37	1051611,63	221903,51	468892,39	1182101,88	1520504,02
Résultats de clôture	0,00	91413,26		246988,88		338402,14
Restes à réaliser	0,00	0,00	51822,34	27867,54	51822,34	27867,54
TOTAUX CUMULES	0,00		273725,85	496759,93	1233924,22	1548371,56
RESULTATS DEFINITIFS		91413,26		223034,08		314447,34

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer tel que présenté ci-dessus,

2° - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - reconnaît les résultats définis tels que résumés ci-dessus,

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Compte administratif 2020- budget lotissement « Guérambert»

Le Conseil Municipal réuni, pour cette question, sous la présidence de M HOUSSEAU Mickaël, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme FOUGERAY Isabelle Maire de La Chapelle Anthenaïse, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LOTISSEMENT GUERAMBERT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
résultats reportés		1207,32		257,00		
opérations de l'exercice	75259,24	72522,74	71719,00	71462,00	146977,50	147241,74
TOTAUX	75259,24	73730,06	71719,00	71719,00	146977,50	145449,06
résultats de clôture	1529,18			0,00	1529,18	0,00
restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		0,00	0,00	0,00	1529,18	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	0,00	0,00	1529,18	

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer tel que présenté ci-dessus

2° - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - reconnaît les résultats définis tels que résumés ci-dessus,

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présentation et vote des comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Questions diverses :

Vente amiable au plus offrant de coupe de bois :

Madame le Maire expose que le bûcheron est intervenu très récemment pour procéder à la coupe de bois, en divers endroits pour éviter les chutes sur les habitations riveraines.

Le volume ainsi traité est évalué à 7 stères.

Il est proposé de vendre ce bois avec la procédure de vente amiable au plus offrant : une publicité est faite en ce sens sur le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Les personnes intéressées remettent une enveloppe cachetée contenant leur offre.

Il sera également précisé que le retrait sera à effectuer sur place par les personnes intéressées,

Les différentes enveloppes reçues sont ensuite ouvertes et le lot est attribué à celui qui aura offert le meilleur prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de vendre les 7 stères de bois de chêne avec la procédure de vente amiable au plus offrant,
- Précise les conditions de la vente : le retrait sera à faire sur place à la charge de l'acquéreur avec une date limite d'enlèvement au 04 avril 2021.
- Ajoute que les offres sont reçues en mairie jusqu'au 23 mars 2021.